



Amicale Laïque de Concarneau  
13, rue du colonel MOLL  
29900 CONCARNEAU

Ligue des Droits de l'Homme  
Section Française Bosser



à

Madame, Monsieur, candidat(e) à l'élection municipale de mars 2020

**Objet : Charte des valeurs républicaines**

Madame, Monsieur,

Vous vous êtes porté(e) candidat(e) à l'élection municipale de Concarneau.

Nous vous invitons à vous engager vis-à-vis des concarnois sur le respect des valeurs républicaines. L'attente de nos concitoyens est très forte à ce sujet.

Il vous suffit de parapher le document joint *(avec éventuellement des réserves ou des remarques)* et de nous le renvoyer à l'adresse de l'Amicale laïque ci-dessus.\*

Nous informerons nos adhérents de votre réponse.

Nous sommes à votre disposition pour tout échange à ce sujet.

Contact : 06 87 37 70 90 ou 02 98 50 60 58

En vous souhaitant une campagne sereine, recevez nos salutations laïques et républicaines.

Les présidents de l'A. L. Concarneau et de la LDH section F. Bosser

le 5 février 2020

*\*Mieux encore : nous vous suggérons d'inviter l'ensemble de vos colistiers à signer cet engagement.*



## **Charte des valeurs républicaines \***

**Tout(e) élu(e) est d'abord un élu de la République française.**  
**Notre Constitution la définit ainsi : indivisible, laïque, démocratique et sociale.**  
**L'élu est son représentant.**

**L'élu, qu'il le souhaite ou non, a d'abord un rôle d'exemplarité : il s'engage à**

**1. Refuser toute alliance identitaire** afin de faire barrage à toutes les formations non-républicaines pouvant présenter un risque d'entrisme, de communautarisme ou de préférence identitaire, culturelle ou religieuse.

**2. Lutter contre les communautarismes**, qu'ils soient de nature ethnique, raciale, sexuelle, religieuse ou autre. Les postures de victimisation se multiplient aujourd'hui, et avec elles des affirmations et des demandes particulières de natures politiques et sociales. Il appartient à l'élu de refuser de participer à tout séparatisme culturel, y compris dans une démarche de recherche de paix sociale. Celle-ci n'est pas de la responsabilité d'associations, de militants, de responsables religieux, associatifs ou communautaires, même si ceux-ci y contribuent parfois. Elle est du ressort de l'élu qui s'engage à inscrire son action dans l'attachement au commun républicain.

### **3. Lutter contre le clientélisme et la corruption**

Le clientélisme et a fortiori la corruption par des élus de la République n'ont que trop compromis la confiance des citoyens envers notre pacte républicain. L'élu s'engage à respecter les règles éthiques attachées à sa fonction. Seul l'intérêt collectif doit être au fondement de toute décision municipale.

**L'élu se doit de veiller à l'égalité des droits. Il s'engage à**

### **4. Renforcer la justice sociale**

Il n'existe pas de République sans citoyenneté, ni de citoyenneté sans solidarité. Face à la précarité qui ne cesse de se développer, la solidarité reste la seule réponse : elle constitue pour chaque citoyen la pierre angulaire de la promesse républicaine d'émancipation, en particulier pour celles et ceux qui sont le plus éloignés de la République et du lien social. Il appartient à l'élu de renforcer les efforts concernant ces populations (en leur garantissant l'accès à l'ensemble des services publics, par ex.).

### **5. Cultiver l'égalité entre les femmes et les hommes**

Dans cette période où sont mises au jour toutes sortes de violences faites aux femmes, l'élu se doit de faire fi de tout préjugé différentialiste, qu'il soit de nature raciste, sexiste, culturaliste ou sociale. Il doit permettre à toutes les citoyennes et tous les citoyens, à égalité, d'exercer leur autonomie de corps et d'esprit, sur les bases de l'universalisme et du commun, au-delà de tout particularisme.

### **6. Lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les haines de toutes sortes**

Les courants identitaires ont un ennemi commun : la République. Il n'en reste pas moins que c'est l'application des principes républicains que demandent et qu'attendent nos concitoyens : ce sont eux qui les protègent tous, quelles que soient leur origine, leur orientation sexuelle ou leurs convictions.

Face aux divers dévoiements actuels (lutte antiraciste devenue relativiste et essentialiste, par ex.), l'élu a la tâche de faire appliquer les droits républicains dans tous les domaines qui le concernent.

### **L'élu se doit de cultiver le principe de laïcité. Il s'engage à**

#### **7. Veiller à la stricte application du principe de laïcité dans les services publics**

Au nom du principe de laïcité, le religieux ne doit en aucune façon s'immiscer dans les affaires de la cité. C'est la règle républicaine : elle prime sur toute règle religieuse. L'élu est aux premières loges pour strictement y veiller.

#### **8. Promouvoir l'école républicaine**

La plus grande richesse de toute commune, ce sont ses enfants. C'est au cœur de l'école que se construit une société laïque. « Sans l'école de la République, pas de citoyen ; sans citoyen, pas de République », était le titre d'un colloque récent. La commune a compétence sur la gestion du bâti, sur les conditions d'apprentissage, sur la neutralité des temps périscolaires ... L'élu se doit d'y porter la plus grande attention.

#### **9. Entretenir le tissu associatif**

Les associations constituent un maillon indispensable du corps social. Cependant, pour l'élu, toutes ne sont pas des interlocutrices de même nature. Celles qui s'inscrivent dans une démarche d'éducation populaire ont un rôle primordial à jouer aujourd'hui. L'élu s'engage à les soutenir. Il y met une condition : qu'elles s'abstiennent de toute forme de prosélytisme à l'occasion ou dans le cadre de l'utilisation des moyens mis à leur disposition. Le respect du principe de laïcité fonde le partenariat mairie-association. L'élu entretient avec les associations culturelles des relations en accord avec les principes de laïcité.

### **L'élu se doit de faire vivre les valeurs de la République. Il s'engage à**

#### **10. Respecter et faire respecter le principe de laïcité**

L'élu en est le garant. Les premiers acteurs municipaux, qu'ils soient agents techniques, agents administratifs ou d'accueil, animateurs du périscolaire, tout comme les élus, ont un devoir de neutralité (Neutralité ne signifie pas passivité). De manière générale, les manifestations liées aux options spirituelles dans les services publics sont interdites. Les agents publics ne peuvent manifester, dans l'exercice de leur fonction, aucune conviction ou croyance. Les élus s'engagent à ne participer à aucun office religieux en tant que représentant de la République à l'occasion de cérémonies officielles.

#### **11. Afficher la « Charte de la laïcité dans les services publics »**

Afficher cette charte dans chaque service de la collectivité reste une forte recommandation du gouvernement. Pour autant cela ne suffit pas. Des formations sur le respect des valeurs républicaines ou plus spécifiquement sur la laïcité – à destination des élus et des agents autant que de besoin – seront une garantie de la compréhension de la règle commune et permettront de faire vivre sereinement la République au quotidien.

**Liberté**

**Egalité**

**Fraternité**

*\*Cette charte s'inspire de la Charte des Valeurs Républicaines éditée par le Printemps Républicain, en la rapprochant de la situation locale.*



A. L. Concarneau  
L.D.H. section F. Bosser

Municipales 2020

## Charte des valeurs républicaines

Tout(e) élu(e) est d'abord un élu de la République française.  
Notre Constitution la définit ainsi : indivisible, laïque, démocratique et sociale.  
L'élu est son représentant.  
Notre groupe s'engage à :

1. Refuser toute alliance identitaire
2. Lutter contre les communautarismes
3. Lutter contre le clientélisme et la corruption
4. Renforcer la justice sociale
5. Cultiver l'égalité entre les femmes et les hommes
6. Lutter contre le racisme, l'antisémitisme et les haines de toutes sortes
7. Veiller à la stricte application du principe de laïcité dans les services publics
8. Promouvoir l'école républicaine
9. Entretenir le tissu associatif
10. Respecter et faire respecter le principe de laïcité
11. Afficher la « Charte de la laïcité dans les services publics » et organiser des formations sur le respect des valeurs républicaines.



Liberté

Egalité

Fraternité

8. Promouvoir l'école républicaine

9. Entretenir le tissu associatif

10. Respecter et faire respecter le principe de laïcité

11. Afficher la « Charte de la laïcité dans les services publics » et organiser des formations sur le respect des valeurs républicaines.



Liberté

Egalité

Fraternité

Intitulé de la liste et signatures

CONCARNEAU SOLIDAIRE ET DURABLE.

*(Handwritten signatures and names)*  
F. Bosser, E. Jamin, Y. Le Pec, subc, Bon, etc.